

Health and Safety Policy

Approved on: October 28, 2024

Approved by: Bertrand Ferret / Rouba Itani

Implementation date: October 28, 2024

Revision date: NA

LFITM maintient un environnement sain et sûr pour son personnel, ses étudiants et ses visiteurs. Le Principal et le Conseil de direction sont responsables en dernier ressort de garantir la santé et la sécurité de l'institution, y compris la fourniture de services de santé appropriés aux étudiants. Cette politique décrit les exigences essentielles en matière de santé et de sécurité au sein du LFITM.

Objectif

- Assurer que le LFITM respecte les normes de santé et de sécurité imposées par ADEK, le Centre de Santé Publique d'Abou Dhabi (ADPHC)/le Département de la Santé (DoH), et d'autres autorités gouvernementales et régulatrices pertinentes.
- Protéger la santé et la sécurité de tous les étudiants, le personnel, les entrepreneurs, les sous-traitants, les visiteurs et autres parties prenantes en mettant en œuvre des politiques et procédures claires et conformes pour toutes les activités menées sur le site ou en lien avec le LFITM.
- Fournir une formation adéquate, des informations et une supervision au personnel et aux étudiants concernant les risques au sein de l'environnement LFITM et dans des domaines de travail spécifiques.
- Favoriser une culture de responsabilité et de prise en charge de la protection de chacun contre les dangers potentiels (par exemple, incendies, incidents en laboratoire) grâce à une communication et un engagement efficaces avec les employés et le personnel.
- Garantir que le LFITM offre des services de santé de qualité à tous les étudiants via ses cliniques sur site, sans frais supplémentaires, conformément aux réglementations d'ADEK et du DoH.

Exigences de la politique :

Le LFITM établit et applique une politique de santé et de sécurité conforme aux réglementations d'ADEK. Cette politique doit être accessible sur le site Web du LFITM en arabe et en anglais, ou dans la langue principale d'enseignement. La politique doit inclure :

- La responsabilité du directeur et du conseil d'administration pour la santé et la sécurité de toutes les opérations et activités liées au LFITM.
- Des rôles et responsabilités définis pour tous les membres de la communauté du LFITM, y compris les étudiants, le personnel, les responsables de la santé et de la sécurité, les entrepreneurs, les sous-traitants, les visiteurs et autres parties prenantes.
- Des procédures pour garantir la santé et la sécurité de toutes les activités LFITM et parascolaires, y compris les événements hors campus.
- L'allocation de ressources et de processus pour maintenir un environnement sain, sûr et sécurisé tout en favorisant la responsabilité et la responsabilité parmi les parties prenantes.
- Des dispositions pour l'éducation à la santé et à la sécurité des étudiants et la formation du personnel
- Des procédures pour prévenir les blessures et les maladies.
- Un cadre pour réaliser des évaluations des risques, maintenir un registre des risques, mettre en œuvre des mesures de contrôle et revoir régulièrement les systèmes de santé et de sécurité.

Conformité réglementaire :

Le LFITM veille à respecter les réglementations, cadres et directives pertinentes émises par l'ADEK, l'ADPHC/DoH, l'Autorité de Défense Civile d'Abu Dhabi (CDA) et d'autres organismes de réglementation des Émirats Arabes Unis. Les exigences spécifiques comprennent :

1. La soumission de rapports périodiques, d'audits et de plans d'action, ainsi que des formulaires nécessaires tels que les rapports d'incident et les systèmes de gestion, dans les délais spécifiés.
2. L'affichage de la politique de santé et de sécurité de manière bien visible dans les locaux du LFITM et la garantie de son accessibilité à toutes les parties prenantes, y compris le personnel, les étudiants et les visiteurs.
3. L'obtention et le maintien de toutes les licences, permis et contrats nécessaires pour les opérations du LFITM auprès d'entités telles que l'ADEK, l'ADPHC/DoH, le Département des municipalités et des transports (DMT), le Centre de transport intégré (ITC), le Centre de surveillance et de contrôle (MCC), la CDA, l'Autorité de l'agriculture et de la sécurité alimentaire d'Abu Dhabi (ADAFSA), et autres.
4. La conservation des registres d'inspection, des observations et des notifications des autorités en conformité avec la politique des archives de l'ADEK et le respect de toutes les exigences de conformité.
5. L'enregistrement et la documentation de chaque incident numérique, signé par le directeur, et son stockage sécurisé pour les audits conformément aux politiques numériques et d'archivage de l'ADEK.
6. Le respect des procédures de gestion des transports et de la circulation, y compris la conservation des registres d'inspection des bus et l'obtention de licences et de permis valides pour les bus, les conducteurs et les superviseurs, conformément à la politique de transport scolaire de l'ADEK.

Recrutement obligatoire d'un responsable de la santé et de la sécurité et des ressources

Le LFITM nomme un responsable de la santé et de la sécurité dédié pour garantir la mise en œuvre, la gestion et le suivi efficaces de sa politique de santé et de sécurité :

- Le responsable de la santé et de la sécurité occupe un poste à plein temps, avec la responsabilité principale de la santé et de la sécurité. Il peut assumer des rôles supplémentaires pertinents (par exemple, responsable des installations), à condition que la santé et la sécurité restent sa priorité absolue.
- Un adjoint peut être désigné temporairement par les membres du comité de santé et de sécurité pour couvrir les absences de courte durée.
- Le responsable de la santé et de la sécurité doit rester sur les locaux du LFITM tout au long de la journée scolaire.
- Plusieurs campus du LFITM ne peuvent pas partager un seul responsable de la santé et de la sécurité.
- Le responsable de la santé et de la sécurité doit être formé de manière appropriée pour mettre en œuvre la politique et satisfaire aux qualifications minimales ainsi qu'aux exigences du cadre du Système de sécurité et de santé au travail d'Abu Dhabi (OSHAD-SF).
- Les exigences supplémentaires des autorités compétentes, telles que l'ADPHC/DoH et le Conseil de qualité et de conformité d'Abu Dhabi (QCC), doivent également être remplies.
- Les responsables de la santé et de la sécurité en poste, qui ne satisfont pas aux exigences du poste, peuvent continuer à exercer leurs fonctions, mais devront se conformer pleinement aux exigences d'ici le 1er février 2026.
- Les responsables de la santé et de la sécurité nouvellement nommés devront remplir toutes les conditions d'admissibilité à partir du trimestre d'automne de l'année académique 2024/2025.

Responsabilités du responsable de la Santé et de la Sécurité: Le responsable de la santé et de la sécurité au LFITM est chargé de garantir la conformité avec les classifications de risque de l'ADPHC, les exigences et la mise à jour des documents. Ses responsabilités incluent :

Système de gestion de la sécurité et de la santé au travail :

- Développer, mettre en œuvre et maintenir un système complet de gestion de la sécurité et de la santé au travail qui respecte les exigences de conformité de l'ADPHC et du DoH.
- Assurer les soumissions dans les délais à l'ADPHC et aux autres autorités compétentes, en fonction de la classification de risque du LFITM.

Leadership et délégation : Établir une structure de leadership claire pour les questions de santé et de sécurité au sein du LFITM, y compris les mécanismes de délégation et l'intégration avec les exigences des parties prenantes externes.

Formation du personnel : Organiser des formations pour le personnel concerné, y compris des sessions d'introduction et de passation pour les nouveaux employés et les entrepreneurs.

Gestion des risques : Identifier les dangers, effectuer des évaluations des risques et mettre en œuvre des mesures de contrôle pour atténuer les risques dans des domaines cruciaux tels que les services de bus scolaires, la gestion du flux de circulation et les procédures de prise en charge/arrêt des parents.

Planification des Urgences et des Incidents : Développer, maintenir et mettre à jour périodiquement un Plan de Réponse aux Urgences et un Registre des Blessures Professionnelles.

Comité de Santé et de Sécurité: Créer et diriger un **Comité de Santé et de Sécurité Scolaire** pour traiter efficacement toutes les préoccupations relatives à la santé et à la sécurité.

Signalement des Incidents et Archivage :

- Maintenir un registre détaillé des incidents et mener des enquêtes approfondies.
- Signaler rapidement les incidents en utilisant les systèmes électroniques de signalement des OSH (Santé et Sécurité au Travail) d'ADEK et d'ADPHC.

Protection et Éducation à la Santé et à la Sécurité : LFITM doit fournir à tous les élèves une éducation sur les sujets essentiels de la santé et de la sécurité. Cela inclut :

- Sensibilisation à la sécurité routière.
- Gestion des risques et sécurité incendie.
- Utilisation appropriée des équipements de protection individuelle..
- Procédures d'urgence et d'évacuation.
- Formation aux premiers secours.
- Prise de conscience physique personnelle pour promouvoir la sécurité et le bien-être.

Formation du Personnel : LFITM s'assure que tous les membres du personnel reçoivent une formation complète pour acquérir des connaissances de base et des compétences pratiques pour maintenir la santé et la sécurité des élèves. La formation doit être conforme aux directives d'ADPHC/DoH et du système OSHAD-SF, et couvrir :

- Les procédures pour assurer la protection des élèves pendant les situations d'urgence (par exemple, incendie ou incidents de sécurité) sur le campus ou lors des activités liées au LFITM, comme décrit dans la politique de protection scolaire d'ADEK.
- Les évaluations des risques pour déterminer le type et le niveau de formation requis, y compris les premiers secours et la sécurité incendie, adaptées au profil de risque spécifique du LFITM et en conformité avec les réglementations d'Abu Dhabi et des Émirats Arabes Unis.

Surveillance : Collaborer avec le Comité de Protection de LFITM ou le responsable pour garantir une supervision et une surveillance suffisantes des élèves, assurer une couverture visuelle complète pour prévenir et répondre aux incidents conformément à la politique de protection scolaire d'ADEK.

Responsabilités supplémentaires :

- Se conformer aux exigences détaillées définies dans le cadre de l'OSHAD-SF et ses mises à jour les plus récentes, spécifiques à la classification des risques du LFITM.
- S'assurer que LFITM alloue des ressources suffisantes (financières et infrastructurelles) pour mettre en œuvre efficacement cette politique.

Exigences en matière de santé et de sécurité : LFITM adhère aux pratiques suivantes pour garantir un environnement sûr :

- Stockage sécurisé et protocoles d'utilisation sûre pour des éléments tels que les produits chimiques de laboratoire, les matériaux biologiques, les substances de nettoyage, les outils d'atelier et le matériel de maintenance, conformément aux réglementations de la CDA, ADPHC/DoH, ADAFSA et autres entités de régulation.
- Tests réguliers et maintenance de tout l'équipement afin de respecter les normes réglementaires et les recommandations des fabricants.
- Évaluations régulières des systèmes de sécurité incendie, des plans d'évacuation d'urgence, de l'éclairage d'urgence et du matériel de réponse, conformément aux exigences d'ADEK, d'ADPHC/DoH et d'autres autorités.
- Équipement du site avec des systèmes de sécurité efficaces pour la prévention des crimes, la détection du vandalisme et la surveillance des comportements inappropriés, en alignement avec la politique numérique d'ADEK et le manuel des normes des dispositifs de surveillance du MCC (2023).
- Maintenir des systèmes de protection contre l'incendie fixes et portables pleinement fonctionnels, comme détaillé dans la section 3.4 Protection contre l'incendie.

Limites de poids des sacs d'école

LFITM établit et applique des limites de poids maximales pour les sacs scolaires des élèves, en communiquant ces directives aux parents pour prévenir les problèmes de santé.

Limite de poids :

- Un sac scolaire chargé ne doit pas dépasser 5 à 10 % du poids corporel de l'élève.
- Des facteurs individuels doivent être pris en compte, tels que les conditions de santé, la force physique et le bien-être général de l'élève.
- Se référer au **Tableau 2. Limite de poids maximale des sacs à dos par niveau scolaire** pour des directives de poids détaillées.

Table 2. Maximum Backpack Weight Limit per Grade

Grade/Year	Max. Backpack Weight*
KG1 / FS2	Not exceed 2 kgs
KG2 / Year 1	
Gr 1 / Year 2	
Gr 2 / Year 3	

Gr 3 / Year 4	Not exceed 3 to 4.5 kgs
Gr4/ Year 5	
Gr 5 / Year 6	
Gr 6 / Year 7	Not exceed 6 to 8 kgs
Gr 7 / Year 8	
Gr 8 / Year 9	
Gr 9 / Year 10	Not exceed 10 kgs
Gr 10 / Year 11	
Gr 11 / Year 12	
Gr 12 / Year 13	

Campus sans fumée

LFITM doit appliquer une politique stricte de campus sans fumée afin de maintenir un environnement sain. Cette politique interdit de fumer (y compris les e-cigarettes et le vapotage) pour tous les élèves, le personnel et les visiteurs :

- Sur les lieux de l'école.
- Dans la zone environnante extérieure définie par l'ADPHC/DoH.

Protection contre l'incendie

LFITM équipe ses locaux de systèmes efficaces et conformes de détection et de protection contre les incendies afin de protéger la communauté. Ces exigences comprennent :

1-Spécifications du système :

- Installer des systèmes de détection, suppression et sprinklers contre les incendies qui respectent pleinement les spécifications du CDA.
- Obtenir et maintenir des licences valides pour ces systèmes.

2-Registres d'inspection :

- Maintenir des registres d'inspection détaillés et des notifications relatives aux systèmes de protection contre les incendies, conformément à la politique des dossiers scolaires d'ADEK.

3-Système HASSANTUK :

- Installer le système HASSANTUK, si requis par le CDA ou d'autres autorités, afin d'assurer des réponses rapides en cas d'incendie ou d'urgence liée à la sécurité des personnes.

Gaz de pétrole liquéfié: LFITM doit strictement réguler l'utilisation du GPL à des fins éducatives :

Système centralisé de GPL uniquement :

- Utiliser un système centralisé de GPL, interdisant l'utilisation de réchauds ou de cylindres individuels.
- Positionner la ligne d'alimentation principale à l'extérieur des bâtiments scolaires et la sécuriser contre tout accès non autorisé, notamment par les élèves.

Conformité du système :

- S'assurer que le système centralisé de GPL respecte les réglementations du CDA.
- Intégrer le système de distribution de GPL avec le système d'alarme incendie de l'école.

Planification des urgences: LFITM accorde une priorité à la sécurité des élèves par le biais d'une planification d'urgence et d'une préparation rigoureuse.

Plan d'urgence : Le directeur doit rédiger un plan d'urgence détaillé pour l'école, définissant ce qui constitue une urgence, ainsi que les procédures de protection et d'évacuation.

Exercices d'urgence :

- Organiser au moins un exercice d'urgence par an (ou selon les exigences des autorités de la défense civile).
- Documenter et maintenir un registre des observations pour améliorer la préparation et traiter toute faiblesse identifiée.

Communication avec les parents : Mettre en place un système de notification (par exemple, messages texte, systèmes de sonorisation ou applications mobiles) pour informer rapidement les parents en cas d'urgence.

Soutien en santé mentale pour les incidents liés à la santé et à la sécurité: LFITM offre un soutien en santé mentale aux élèves et au personnel à la suite de tout événement majeur d'urgence ou traumatique, garantissant la conformité avec :

- La politique de santé mentale des élèves d'ADEK.
- La politique de bien-être du personnel d'ADEK.

Système de Santé

Fourniture de Services Médicaux

Cliniques LFITM : LFITM établit et gère une clinique sur le campus qui respecte les exigences et les normes du DOH (Department of Health). La clinique est agréée en tant qu'établissement de santé par le DoH, et cette licence doit être maintenue en permanence.

Infirmière LFITM : LFITM emploie une infirmière à plein temps titulaire d'une licence valide de professionnel de santé délivrée par le DoH, assurant ainsi la conformité avec les exigences du DOH et la politique de coéducation d'ADEK. L'infirmière :

- Remplit les qualifications et les critères de performance définis par le DoH.
- Se conforme aux réglementations du DoH concernant l'administration sûre des médicaments.

Administration de Médicaments : LFITM :

- Assure une gestion appropriée de l'administration des médicaments, y compris la gestion des accidents et des urgences médicales, telles que l'anaphylaxie ou les crises.
- Obtient un formulaire de consentement parental pour l'administration des médicaments, renouvelé à chaque trimestre ou lorsqu'il y a des modifications concernant la médication d'un élève.

Inclusion : LFITM met en place des plans de santé individuels pour les élèves ayant des besoins éducatifs supplémentaires, lorsque nécessaire, en conformité avec la politique d'inclusion des écoles d'ADEK.

Dépistage Sanitaire : LFITM s'assure que des dépistages de santé de base et complets sont réalisés régulièrement, conformément aux exigences du DOH.

Vaccination : LFITM facilite le programme de vaccination scolaire pour les élèves en donnant accès aux prestataires de soins de santé désignés par le DOH, garantissant la conformité avec les lignes directrices du DOH.

Dossiers Médicaux des Élèves : LFITM tient des dossiers détaillés de tous les soins médicaux fournis sur le campus. Cela inclut :

- Les médicaments administrés.
- Les dépistages de santé et les vaccinations.
- Les résultats de toute intervention médicale.

Tous les dossiers doivent respecter la confidentialité et se conformer à la politique des dossiers des écoles d'ADEK.

Reference

2024 (September) ADEK_School_Health and Safety Policy_v.1.1 Department of Education and Knowledge, Abu Dhabi (ADEK)